



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

N° : PA 2023 - 330
Date :

Mis en ligne le :

01 JUIN 2023

01 JUIN 2023

Objet : "Clôture de l'année CMES"
Lieu : Terrain de tennis et City stade Ladoumègue
Avenue de la Rangué - Rue T. Aubanel
Date : 7 juin 2023
N° Acte : 8.9

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants lui conférant des pouvoirs généraux en matière de police ;
Vu le code pénal et notamment son article R610-5 ;
Vu le Plan Gouvernemental VIGIPIRATE n°10200/SDGSN/PSE/PSN/CD du 1^{er} décembre 2016 ;
Vu l'arrêté municipal n° 03-363 du 30 octobre 2003 relatif à la réglementation sur le bruit ;
Vu l'arrêté municipal n° 17-87 relative au règlement général des stades municipaux ;
Considérant la volonté de la Ville de Vitrolles d'organiser une animation de clôture de l'année du Centre Municipal d'Enseignement Sportif - CMES - aux lieux et date indiqués en objet ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre des dispositions de manière à maintenir le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques ;

ARRÊTE

Article 1

La Direction des sports organise un évènement intitulé « Clôture de l'année CMES » sur les courts de tennis, Avenue de la Rangué et le City Stade, Rue Théodore Aubanel selon le plan d'occupation en annexe, le mercredi 7 juin 2023, de 12h à 18h.

Article 2

Pour cette animation, l'accès aux courts de tennis et au City Stade, mentionnés à l'article 1, sera exclusivement réservé aux organisateurs et adhérent du C.M.E.S.

Article 3

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie et publié au Recueil des Actes Administratifs.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Cheffe de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Madame la Directrice Générale Adjointe Enfance, Sports, Culture,
- Monsieur le Directeur des Sports,
- Monsieur le Directeur de l'Animation Evènementiel,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de Police Nationale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles.

Loïc GACHON
Maire de Vitrolles



ANNEXE

